



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

ATELIERS DE RECHERCHE CONSIGNES ET INFORMATIONS

Janvier 2025

La Fondation des Treilles offre à des chercheurs français et étrangers la possibilité de se réunir pendant 6 jours en groupe de 5 à 15 personnes pour travailler en équipe sur différents types de projets de recherche (finalisation d'une publication, ateliers de recherche transdisciplinaire, préparation d'exposition...).

COMMENT POSTULER

- Le postulant qui souhaite organiser un atelier de recherche soumet son projet via le formulaire de candidature en ligne, sur le site de la fondation avant la date limite de dépôt.
- Les demandes doivent comporter le nom de trois personnes référentes qui peuvent recommander votre dossier.
- Chaque candidature est examinée par le conseil scientifique qui se réunit 2 fois par an (mars et novembre).
- Une candidature soumise à l'automne 2024, si elle est retenue, donnera lieu à un séjour au 1^{er} semestre de l'année 2026
- Une candidature soumise du 1^{er} mai au 15 septembre 2025, si elle est retenue, donnera lieu à un séjour au 2nd semestre de l'année 2026
- La sélection des candidatures par le conseil scientifique sera communiquée aux futurs organisateurs en juin et décembre 2025.
- Consultez la page des [appels à candidatures](#) pour savoir à quel moment postuler.

A noter : Les décisions du conseil scientifique, validées par le conseil d'administration, sont souveraines. Ses avis ne sont pas communiqués. En cas de rejet de votre candidature, nous vous encourageons à soumettre, l'année suivante, une nouvelle proposition avec un projet différent.

Délai entre deux candidatures : Les candidatures soumises moins de trois ans après l'organisation d'un séminaire ou d'un atelier de recherche à la fondation ne seront pas prises en compte. Par exemple, si vous êtes venu en 2022, vous pouvez postuler en 2025.

Il convient également de noter qu'il n'est pas possible de soumettre deux fois le même projet avec la même liste de participants, même si l'organisateur est différent.

DATES

Les ateliers de recherche ont lieu de mars à juillet et de septembre à novembre selon un calendrier défini et disponible dans le formulaire de candidature. Si votre dossier est retenu, une date de séjour est fixée en tenant compte du planning des autres activités de la fondation. Cette date n'est pas modifiable. Une personne de la Fondation des Treilles vous contactera quatre mois avant la date prévue du début de votre atelier, et vous accompagnera dans sa préparation et dans l'accueil des participants.

ORGANISATION

L'atelier de recherche commence le lundi soir autour d'un verre de bienvenue à 18h30 et se termine le vendredi soir par un dîner de clôture. Il se décompose en 7 demi-journées de travail du mardi au vendredi. La fondation met à votre disposition une salle de travail. Le programme de votre atelier ainsi que la répartition des participants dans les logements doivent être envoyés à votre interlocutrice au moins un mois avant la date de début de votre séjour.

LES PARTICIPANTS

Le conseil scientifique de la Fondation des Treilles a validé votre projet sur présentation d'une liste de participants qui comprend un ou deux jeunes chercheurs (doctorants ou post-doctorants). Vous ne pouvez plus la modifier.



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

Si un participant se désiste et que vous souhaitez le remplacer, vous devez en informer votre interlocutrice dès que possible.

L'accueil spécifique aux Treilles et le format des séminaires tels qu'ils ont été définis depuis l'origine, c'est de permettre aux participants d'échanger tout au long de la semaine sur le sujet qui les réunit, et pas seulement de donner une communication. Pour cette raison, les participants s'engagent à rester toute la durée du séjour.

LES VOYAGES

Tous les participants doivent arriver le lundi avant 18h00 et être repartis le samedi avant 12h.

La fondation ne participe pas aux frais de voyages ; en revanche, le transfert depuis la gare des Arcs-Draguignan ou depuis l'aéroport de Nice, ainsi que les frais d'hébergement et de repas, sont pris en charge. La Fondation des Treilles s'inscrit dans une démarche de développement durable. C'est pourquoi il est recommandé que les participants venant de France privilégient le train à l'avion. Votre interlocutrice pourra vous conseiller les horaires de train les mieux adaptés. Si deux participants (ou plus) ont des heures d'arrivée et de départ proches, la fondation se réserve le droit de n'envoyer qu'un seul taxi. Dans ce cas, il est possible qu'il y ait un peu d'attente à la gare ou à l'aéroport.

VIE À LA FONDATION

Le domaine des Treilles a été conçu pour offrir des conditions propices à la concentration et à la création.

- **L'environnement**

Le domaine de la Fondation s'étend sur 300 hectares et culmine à une altitude moyenne de 600 mètres. La vue s'étend au-dessus de collines boisées vers le massif de l'Estérel et la Sainte-Victoire. Très vallonné, il incite à la promenade. Des chaussures de marche sont vivement conseillées, ainsi qu'un chapeau et des lunettes de soleil. Les nuits peuvent cependant être fraîches au printemps et à l'automne.

- **Les logements**

Les participants sont logés dans des maisons individuelles ou partagées qui peuvent être éloignées. Dans ce cas, des voitures sont mises à disposition. Une buanderie est également à disposition des résidents du domaine. Chaque logement est relié au réseau Wifi. Cependant, au vu de notre position géographique éloignée, il arrive parfois que celui-ci soit perturbé. À l'exception du respect des lieux et du matériel qui leur est confié, les hôtes de la fondation sont déchargés de tout souci logistique, ce qui leur permet de travailler sereinement.

- **Les repas**

Dans les maisons avec plusieurs chambres, seul l'espace cuisine est partagé au moment du petit-déjeuner. Les repas sont pris dans la salle à manger de la Grande Maison à 13h00 et à 19h00.

À SAVOIR

Les participants ne peuvent pas venir accompagnés de leurs conjoints ou de leurs enfants.

Les animaux de compagnie ne sont pas admis.

La tranquillité a pour prix un certain éloignement : le médecin le plus proche est à 5 km, la pharmacie à 7 km et l'hôpital à 15 km. Nous disposons d'une pharmacie de premier secours. Il est donc fortement recommandé que chaque invité apporte ses médicaments.

MATÉRIEL

Pendant votre séjour, vous disposerez d'un grand écran, d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur et à un système de sonorisation. Pour les projections sur écran, les participants sont invités à mettre leurs documents en format PDF et sur une clé USB. Si besoin, un matériel de visioconférence peut être mis à disposition.

Les participants sont invités à se munir de leur ordinateur portable et de prévoir eux-mêmes tout matériel utile pour l'atelier au-delà de ce qui est indiqué ci-dessus. La fondation ne couvre pas le transport de matériel supplémentaire.

BIBLIOTHÈQUE

La responsable de la bibliothèque mettra à disposition des participants des ouvrages sélectionnés relatifs au thème de votre atelier de recherche. Les ouvrages de la bibliothèque peuvent être empruntés pendant toute la durée du séjour.



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

Pour des demandes spécifiques, merci de consulter le [\[catalogue en ligne\]](#) de la bibliothèque et d'adresser un message à v.dubec@fondationdestreilles.com. Nous sommes reconnaissants aux participants d'apporter l'ouvrage le plus récent dont ils sont l'auteur afin d'enrichir la bibliothèque de la fondation.

NOS ATTENTES

Un mois au plus tard après votre séjour, vous vous engagez à fournir une synthèse de deux pages de vos travaux qui sera publiée sur les [\[carnets de recherche\]](#) de la fondation. Si, à l'issue du séjour, vous publiez vos recherches, nous vous prions de bien vouloir faire mention de remerciements adressés à la Fondation des Treilles dans la publication et d'y insérer la mention suivante :

« La Fondation des Treilles créée par Anne Gruner-Schlumberger a notamment pour vocation de nourrir le dialogue entre les sciences et les arts afin de faire progresser la création et la recherche. Elle accueille des chercheurs et des artistes dans son domaine des Treilles (Var) www.fondationdestreilles.com ».